

**Durée**
1 an**Composante**
Faculté des
sciences
juridiques,
politiques et
sociales**Ouvert en stage**
Non

Présentation

Objectifs

Offrir une formation diplômante et/ou qualifiante dispensant :

- En premier lieu, le droit commun du droit des assurances et des contrats d'assurance.
- En second lieu, le droit spécial des assurances, en l'occurrence, l'assurance automobiles, l'assurance de construction, l'assurance de responsabilité civile et l'assurance vie.
- En troisième lieu, les méthodes de conception et de suivi des contrats d'assurances et les outils de l'évaluation de la réparation du dommage corporel.

La formation permet par ailleurs de compléter et d'approfondir le droit de la responsabilité civile.

Savoir-faire et compétences

- **Compétences générales :**

Acquisition des fondamentaux en matière du droit des assurances : formation du contrat d'assurance, volonté dans le contrat, l'exécution du contrat d'assurance, la survenance du sinistre, les litiges du contrat d'assurance.

- **Compétences spécifiques :**

Approche et familiarisation avec les aspects professionnels et particuliers des différentes branches (Assurances automobiles, assurances de construction, assurances de responsabilité, assurances vie).

- **Perfectionnement pratique** : conception et de suivi des contrats d'assurances et évaluation de la réparation du dommage corporel.

Organisation

Organisation

Le DU se déroule sur **un an, soit 110 h de cours.**

Les cours se déroulent le vendredi uniquement en présentiel à Lille, à la Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de l'Université de Lille.

Le DU n'offre pas la possibilité d'effectuer un stage.

Intervenant-e.s

- Bérengère Legros : MCF - Université de Lille
- Fabienne Moluri : Avocate
- Leila Bouarfa : Juriste
- Margot Beauguitte : Gestionnaire relations clients
- Rémi Conem : Manager d'équipe
- Charles-Antoine Page : Avocat

- David Castelain : Responsable Département Assurances

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : Chaque module donne lieu à l'obtention d'une note de contrôle continu permettant d'apprécier le niveau de connaissances de chaque candidat dans les matières dispensées. La moyenne des notes de contrôle continu constitue la note 1.

Les modalités sont déterminées par la Commission et l'enseignant qui en est responsable.

Épreuve terminale : elle prend la forme d'un oral, qui permet de contrôler l'acquisition globale des connaissances et la capacité de restitution des enseignements reçus au cours de l'année par les étudiants. La note octroyée est la note 2.

Admission : L'étudiant est admis au diplôme lorsqu'il obtient la note de 10/20 résultant de la moyenne globale de la note 1 et de la note 2, outre son assiduité constatée aux enseignements.

Il n'y a pas de seconde session d'examens. Des épreuves de substitutions en septembre sont organisées sur présentation d'un justificatif.

(Règlement des études disponible auprès du service de la Formation Tout au Long de la Vie).

Admission

Conditions d'admission

- Recrutement sur dossier de candidature.
- Sur diplôme : Licence des disciplines juridiques, économiques ou de gestion, ou tout diplôme admis en équivalence validé (justifier dans ce cas de connaissances suffisantes en droit des obligations).
- En Validation des acquis de l'expérience ou Validation des Acquis Professionnels et Personnels : Il appartiendra au service des Formations Tout au Long de la Vie d'instruire le cas échéant les éventuelles demandes de Validation

des Acquis Professionnels (agents publics, personnels des organismes culturels).

Modalités d'inscription

Du 10 juin au 10 juillet.

Du 20 août au 05 septembre.

<https://www.univ-lille.fr/etudes/candidater/>

Puis « Candidater dans une formation hors LMD ».

Public cible

Le D.U. Droit des assurances s'adresse à un public titulaire d'une Licence 3 ou justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine des assurances lors du dépôt du dossier de candidature :

Dans le cadre de la formation continue :

- A des cadres et salariés du secteur privé ou public : il leur offre une formation qualifiante et/ou diplômante dans une perspective de promotion ou de requalification professionnelles.

Dans le cadre de la formation initiale :

- Il permet à des étudiants de L3 validée ou de Masters Droit (ou d'autres Masters, ex type AES) et à ceux se préparant aux professions d'avocat ou de magistrat d'avoir un diplôme de « spécialité » en assurances.
- A des professionnels de l'assurance : il leur offre une mise à jour des connaissances dans le domaine fortement évolutif du droit et des techniques juridiques d'assurance.

Droits de scolarité

Étudiants déjà inscrits sous le statut de la formation initiale (FI) : 900€

Autres publics : 2 000€

La formation n'est pas éligible au CPF.

Le nombre de places est limité.

Aucun remboursement n'est autorisé après le début des enseignements.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Berengere Legros

✉ berengere.legros@univ-lille.fr

Lieu(x)

📍 Lille - Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales

Campus

🏠 Campus Moulins Lille

En savoir plus

Site de la Formation Tout au Long de la Vie

🔗 <https://droit.univ-lille.fr/formations-tout-au-long-de-la-vie-ftlv>

Plaquette de la formation

🔗 https://droit.univ-lille.fr/filedroit/user_upload/FTLV/DU_APVC.pdf